

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 128

18 janvier 2013

SOMMAIRE

3D-Temptation	6137	Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à	
4sigma (Luxembourg) Sàrl	6138	r.l.	6106
ABOM Diffusion S.A.	6140	N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A.,	
Afschrift S.E.	6141	succursale de Luxembourg	6106
Airetsa S.A.	6140	Padostom S.A.	6139
Aldavy S.à r.l.	6141	Savacopa S.A.	6112
Almalux Capital S.A.	6140	Sterling Testing S.à r.l.	6114
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ...	6108	Tarp Trade & Licence S.A.	6139
ALPHARMA (Luxembourg) S.à r.l.	6140	Timeless S.à r.l.	6139
ALVA Luxembourg S.A.	6141	Topco III, S.à r.l.	6112
ALVA Luxembourg S.A.	6141	Tresco S.A., SPF	6134
Alvana Sàrl	6140	Uelzechtdall II Sàrl	6138
Anicare	6142	UMEA Consulting	6138
Arenamar Invest S.A.	6142	Union International Consulting S.à r.l. ...	6139
Argor International S.A.	6142	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	
Art Collection S.à r.l.	6141		6135
Artico SIF-SICAV	6142	UPBT GmbH	6139
Assa Abloy S.à r.l.	6098	ViaVerbia S.à r.l.	6137
Authentic S.à r.l.	6143	Vision UPS Systems S. à r.l.	6137
B & B Logistik A.G.	6142	Wing SAH	6136
BC Luxco 1	6143	World Power Holdings Luxembourg S.à	
BC Luxco Midco	6143	r.l.	6137
Boco S.A.	6143	Xedoc Luxembourg S.A.	6135
Bupanel S.à r.l.	6143	Xylem International S.à r.l.	6136
Channel Springs S.à r.l.	6102	Xylomen Participations S.à r.l.	6136
emb S.à r.l.	6106	Ysope S.A.	6135
H 96 Holding S.A.	6102	Zerno S.A.	6135
Heisdorf Participations S.A.	6102	Ziel A.G.	6136
Kimochi S.à r.l.	6138	Zolpan-Selco SA	6137
M.A.V. Holding S.A.	6098	Zureta S.A.	6135
Modica Investments S.A.	6108	Zwick Paul S.A.	6138

M.A.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 111.746.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164212/17.

(120216534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 16.798.750,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 104.858.

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE,
ON THE THIRTIETH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ASSA ABLOY Kredit AB, a company governed by the laws of Sweden, with registered office at 90, Klarabergsviadukten, 111 64 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Registration Office of Stockholm under number 556047-9148 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Société Européenne de Banque, société anonyme, residing in L-1724 Luxembourg, Boulevard Prince Henri 19-21, by virtue of a proxy given on 29th November 2012, itself represented by Emanuela CORVASCE, employee, Andrea CARINI, employee.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ASSA ABLOY S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen billion one hundred five million eight hundred and nineteen thousand Swedish Kronor (SEK 13,105,819,000.-), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 March 2005 number 221 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 104.858 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 March 2010 number 444.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all fifty two million three hundred fifty six thousand eighty one (52,356,081) preferred shares (the "Preferred Shares") held by its shareholder and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Preferred Shares.
2. Further to the approval of the buy-back of the Preferred Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Preferred Shares, with a nominal value of two hundred fifty (SEK 250.-) each.
3. To decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen billion eighty nine million twenty thousand two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 13,089,020,250.-) so as to reduce it from its current amount of thirteen billion one hundred five million eight hundred and nineteen thousand Swedish Kronor (SEK 13,105,819,000.-) to sixteen million seven hundred ninety eight thousand seven hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 16,798,750.-) by cancellation of all Preferred Shares, having a nominal value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each.

4. To amend articles 6, 20 and 22 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the buy-back by the Company of the Preferred Shares held by its Shareholder and to authorise the Company's manager to determine the purchase price for the Preferred Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Preferred Shares the Company, the Shareholder resolved to acknowledge that the Company holds all the Preferred Shares, with a nominal value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen billion eighty nine million twenty thousand two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 13,089,020,250.-) so as to reduce it from its current amount of thirteen billion one hundred five million eight hundred and nineteen thousand Swedish Kronor (SEK 13,105,819,000.-) to sixteen million seven hundred ninety eight thousand seven hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 16,798,750.-) by cancellation of all Preferred Shares, having a nominal value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250) each. As a result of the cancellation of Preferred Shares, the share premium reserve shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Preferred Shares over their nominal value. Power is given to the acting notary to mention the cancellation of the Preferred Shares, wherever necessary.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend articles 6, 20 and 22 of the articles of association of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen million seven hundred ninety eight thousand seven hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 16,798,750.-) represented by sixty seven thousand one hundred ninety five (67,195) ordinary shares (the "Shares"), with each a par value of two hundred and fifty (SEK 250.-), all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings"

" **Art. 20.** From the annual net profits of the Company, an amount equal to at least five percent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amount to ten percent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions."

" **Art. 22.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand four hundred euro (EUR 5,500.-).

Statement

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ASSA ABLOY Kredit AB, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Suède, ayant son siège social au 90, Klarabergsviadukten, 111 64 Stockholm, Suède et immatriculée au Registre des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556047-9148 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Société Européenne de Banque, société anonyme, demeurant à L-1724 Luxembourg, Boulevard Prince Henri 19-21, aux termes d'une procuration donnée le 29 novembre 2012, elle-même représentée par Emanuela CORVASCE, employée, Andrea CARINI, employé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société ASSA ABLOY S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de treize milliard cent cinq million huit cent dix-neuf mille couronnes suédoises (SEK 13.105.819.000,-), ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 26 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mars 2005, numéro 221 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104858 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 mars 2010, numéro 444.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes cinquante-deux millions trois cents cinquante-six mille quatre-vingt-une (52.356.081-) parts sociales préférentielles (les "Parts Préférentielles") détenues par son associé et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Préférentielles.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Préférentielles par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de deux cents cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de treize milliards quatre-vingt-neuf millions vingt mille deux cents cinquante couronnes suédoises (SEK 13.089.020.250,-) afin de le réduire de son montant actuel de treize milliards cent cinq millions huit cent dix-neuf mille couronnes suédoises (SEK 13.105.819.000,-) à un montant de seize millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante couronnes suédoises (SEK 16.798.750,-) par annulation de toutes les Parts Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-).

4. Modification des articles 6, 20 et 22 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs aux gérants de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Préférentielles détenues par l'Associé et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Préférentielles.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Préférentielles par la Société, l'Associé a décidé de constater la détention par la Société des Parts Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de treize milliards quatre-vingt-neuf millions vingt mille deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 13.089.020.250,-) afin de le réduire de son montant actuel de treize milliards cent cinq millions huit cent dix-neuf mille couronnes suédoises (SEK 13.105.819.000,-) à un montant de seize millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante couronnes suédoises (SEK 16.798.750,-) par annulation de toutes les Parts Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Préférentielles, la prime d'émission sera réduite du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Préférentielles sur leur valeur nominale. Pouvoir est donné au notaire instrumentaire de faire mention de cette annulation des Parts Préférentielles, là où cela est nécessaire.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier les articles 6, 20 et 22 statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de seize millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante couronnes suédoise (SEK 16.798.750,-) représenté par soixante-sept mille cent quatre-vingt-quinze (67.195) parts sociales ordinaires (les "Parts"), ayant chacune une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-), toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré tout montant payé par action en sus de sa valeur nominale. Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour payer le prix de rachat des actions de la Société à ses associés, pour compenser toute perte réalisée, pour réaliser des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales et extraordinaires."

" **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Après affectation à la réserve légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions."

" **Art. 22.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes. »

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille quatre cent euros (EUR 5.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, A. CARINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 décembre 2012. Relation: RED/2012/1640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012160833/199.

(120212452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.

N. PICCIONE / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012164064/12.

(120217215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

H 96 Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.179.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H 96 HOLDING S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012164055/12.

(120216493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Channel Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.819.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Brederode International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.271;

2. Sofinim N.V., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 72, Tervurenlaan, B-1040 Brussels, Belgium, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number BE 0434330168;

3. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Ireland I) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 6, Custom House Plaza, IRL - Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 321929;

4. TrustCapital N.V., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 84, Kapel Ter Bede, B-8500 Kortrijk, Belgium, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number BE 0403240282;

5. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Ireland II) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 6, Custom House Plaza, IRL - Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Registration Office, under number 321928;

6. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Netherlands) A.C.V., a commanditaire vennootschap incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 300, Beethovenstraat, NL - 1077 WZ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kammer van Koophandel under number 34180400 000; and

7. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Netherlands) B.C.V., a commanditaire vennootschap incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 300, Beethovenstraat, NL - 1077 WZ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kammer van Koophandel under number 34180400 001,

together referred to as the “Shareholders” or each separately as a “Shareholder”;

hereby represented by Mrs. Sophia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Channel Springs S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.819 (the “Company”), which has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 19 July 2005, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Mémorial C”) number 1419, dated 20 December 2005.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 June 2010, published in the Memorial C number 1421, dated 10 July 2010.

II.- That the 500 (five hundred) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Mr. Philippe Muûls as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions were taken:

First resolution:

It was unanimously resolved that the Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting, acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirm that they consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It was unanimously resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Liquidation”).

Third resolution:

It was unanimously resolved to appoint Mr. Philippe Muûls, born on 20 December 1939 in Brussels (Belgium), with professional address at 53, Avenue Léo Errera, 1180 Brussels, Belgium, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Shareholders in kind or in cash at any time during the liquidation process.

The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholders, including contribute or distribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholders, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of its powers to one or more representatives on its own responsibility.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation of the preceding text:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Brederode International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.271;

2. Sofinim N.V., une société anonyme constituée selon les lois de Belgique, ayant son siège social sis au 72, Tervurenlaan, B-1040 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro BE 0434330168;

3. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Ireland I) L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social sis au 6, Custom House Plaza, IRL-Dublin 1, Irlande, enregistré auprès du Companies Registration Office sous le numéro 321929;

4. TrustCapital N.V., une société anonyme constituée selon les lois de Belgique, ayant son siège social sis au 84, Kapel Ter Bede, B-8500 Kortrijk, Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro BE 0403240282;

5. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Ireland II) L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social sis au 6, Custom House Plaza, IRL-Dublin 1, Irlande, enregistré auprès du Companies Registration Office sous le numéro 321928;

6. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Netherlands) A.C.V., une société en commandite constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 300, Beethovenstraat, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 34180400 000; et

7. Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Netherlands) B.C.V., une société en commandite constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 300, Beethovenstraat, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 34180400 001,

ensemble désignés comme les «Associés» ou séparément comme un «Associé»;

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Channel Springs S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.819 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1419, le 20 décembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1421, le 10 juillet 2010.

II.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de M. Philippe Muûls en tant que liquidateur de la Société pour la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il a été unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été unanimement décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution:

Il a été unanimement décidé de nommer M. Philippe Muûls, né le 20 décembre 1939 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement 53, avenue Léo Errera, 1180 Bruxelles, Belgique, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Il a été décidé de conférer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant la procédure de Liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer (en tout ou partie) les actifs nets de la Société aux Associés en nature ou en espèces à tout moment au cours de la procédure de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable des Associés, y compris apporter ou distribuer les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société dispose de fonds et de liquidités suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur peut disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre privilège.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens mobiliers et/ou droits de la Société, le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société à la place.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15875. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160891/192.

(120212639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 99.968.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012164260/11.

(120217393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5326 Contern, 4AB, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 75.063.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 25 octobre 2012

Par décisions signées en date du 25 octobre 2012, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Dominique Gaillard, résidant au 85, Twyford Avenue, London W3 9QD, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 24 octobre 2012;

2. Nomination en remplacement de Monsieur De Maio Francesco Cesare, né le 17 août 1968 à Ivrea, Italie, et résidant au 23, Sheridan Way, Wokingham, Berkshire, RG41 3AP, Royaume-Uni, comme membre du conseil d'administration de la Société, avec effet au 24 octobre 2012;.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Marie Eve Delpech

Le mandataire

Référence de publication: 2012164266/19.

(120216982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

emb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 108.874.

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trêves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.011, ici représentée par ses gérants Monsieur Paolo BUFFADINI et Madame Liliane ANTONY ayant le pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes;

2.- Monsieur René Mikos, électricien de radios et TV, né le 4 janvier 1957 à Dudelange, demeurant à L-3 851 Schiffange, 25, rue de Kayl.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «emb, S.à r.l.», avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, constituée suivant acte notarié du 29 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1193 du 11 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 14 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 934 du 12 mai 2006. La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 108.874.

II.- Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à La société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée,	
cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- à Monsieur René Mikos, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

III.- Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et ont pris les décisions suivantes:

I. Cessions de parts.

La société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l. précitée, représentée comme dit ci-avant, dénommée également «le cédant», déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, cent vingt-cinq (125) parts sociales à Monsieur René MIKOS prénommé ci-après dénommé également «le cessionnaire», ici présent et ce acceptant.

Cédant et cessionnaire sont également dénommés aux présentes comme «les parties».

La cession de parts a lieu au prix total de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR), montant que le cessionnaire déclare avoir payé par la remise d'un chèque bancaire au cédant, ce dont le cédant confirme et donne bonne et valable quittance.

Il est convenu entre les parties que:

- les parts cédées ne sont représentées par aucun titre;
- l'entrée en jouissance des parts ainsi cédées aura lieu immédiatement, de sorte que le cessionnaire participera au bénéfice de la société à partir de ce jour pour la totalité des parts sociales lui appartenant à partir des présentes.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

II. Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,-(vingt-cinq mille euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

III. Acceptation.

Ensuite, Monsieur René MIKOS, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la cession de parts sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Frais

Il est convenu entre parties que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent en raison des présentes et évalué à huit cents euros (800 EUR) sont à charge des parties aux présentes à concurrence de moitié pour le cédant et moitié pour le cessionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BUFFADINI, L. ANTONY, C. DELVAUX,

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2 012. Relation: LAC/2012/54571. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160107/78.

(120212067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Modica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.852.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164256/17.

(120216533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.615.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.616, incorporated by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), of 3 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2511 of 24 December 2009, and which articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 21 November 2012, in the process of being published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mr Thomas HEYMANS, employee, professionally residing in Luxembourg, 22 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of ALM Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.615, incorporated by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), of 3 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2526 of 28 December 2009 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 31 August 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2389 of 6 November 2010.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 987,500.-) as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue, with a total share premium amounting one hundred twenty-one million one hundred fifteen thousand fifty-two euros and thirty-one cents (EUR 121,115,052.31), nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of issuance of the shares.

3. To accept the subscription of the nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each with a total share premium amounting to one hundred twenty-one million one hundred fifteen thousand fifty-two euros and thirty-one cents (EUR 121,115,052.31-) by ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., being effected by the contribution and transfer of 719 shares in Brixia holding B.V.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the share capital by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 987,500.-) as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue, with a total share premium amounting one hundred twenty-one million one hundred fifteen thousand fifty-two euros and thirty-one cents (EUR 121,115,052.31), nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) to one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription/Payment

There now appeared, Mr Thomas HEYMANS, prenamed, acting in capacity as duly authorized agent and attorney in fact of ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, to nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such newly subscribed share, with payment of a total share premium of one hundred twenty-one million one hundred fifteen thousand fifty-two euros and thirty-one cents (EUR 121,115,052.31-), by a contribution in kind consisting in seven hundred and nineteen (719) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each of Brixia Holding BV, a private company with limited liability under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered offices in Amsterdam, the Netherlands and its principal place of business at 10, Rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Amsterdam trade register of the Chambers of Commerce under file number 27247656 and with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99102, and to allocate such new shares to ALM Property S.à r.l., (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of one hundred twenty-two million one hundred two thousand five hundred fifty-two euros and thirty-one cents (EUR 122,102,552.31-).

Proof of the ownership by ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. of the Contribution has been given to the Company, and the Contribution has been formalized in a Contribution Agreement signed by and between ALM Luxembourg holdings S.à r.l. and the Company, in the presence of Brixia Holding B.V., on the same day as the present deed. The Contribution has moreover been effected by a deed of contribution and transfer of shares enacted by Mr Rudolf van Bork, notary officiating in Amsterdam, The Netherlands, on the same day as the present deed.

The value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 21 November 2012, signed by Mr. Alexandre Machkevitch, ALM Luxembourg Services S.à r.l., represented by Thomas Heymans and Anna Machkevitch, in their capacity as managers of ALM Luxembourg Services, and Mr. Thomas Heymans, in their capacity as managers of the Company, on the basis of, inter alia, a pro forma balance sheet of Brixia Holding B.V. dated 31 October 2012, which declaration of recipient company will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616, constituée le 3 décembre 2009 suivant un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2511 du 24 décembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 novembre 2012, suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par Monsieur Thomas HEYMANS, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, 22 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de ALM Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.615, constituée le 3 décembre 2009 suivant un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2526 du 28 décembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 août 2010, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2389 du 6 novembre 2012.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 987.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un million Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1,000,000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emettre, avec une prime d'émission totale de cent vingt et un millions cent quinze mille cinquante-deux Euro et trente et un Cents (EUR 121.115.052,31,-), neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune; ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir de leur émission;

3. Accepter la souscription de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, avec libération d'une prime d'émission totale cent vingt et un millions cent quinze mille cinquante-deux Euro et trente et un Cents (EUR 121.115.052,31,-), par ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., effectuée par un apport en nature consistant en 719 parts sociales de Brixia Holding B.V..

4. Modifier l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3).

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 987.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un million Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1,000,000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de cent vingt et un millions cent quinze mille cinquante-deux Euro et trente et un Cents (EUR 121.115.052,31,-), neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent à un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir de leur émission.

Souscription - Libération

Il apparaît maintenant, Monsieur Thomas HEYMANS, pré-désigné, agissant en sa capacité d'agent dûment autorisé et mandataire de ALM Luxembourg holdings S.à r.l., pré-désignée,

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., pré-désignée, à neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (987.500) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, de les libérer intégralement avec un paiement d'une prime d'émission de cent vingt et un millions cent quinze mille cinquante-deux Euro et trente et un Cents (EUR 121.115.052,31,-), par un apport en nature consistant en sept cent dix neuf (719) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune de Brixia Holding BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), avec siège social à Amsterdam et siège de direction effective au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro de dossier 27247656 et auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 99.1202, and d'attribuer ces nouvelles parts sociales à ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. (l'Apport).

Pour les formalités de l'enregistrement, l'Apport a été estimé à un montant net total de cent vingt-deux millions cent deux mille cinq cent cinquante-deux Euro et trente et un Cents (EUR 122.102.552,3,-).

Preuve de la détention de l'Apport par ALM Luxembourg holdings S.à r.l. a été donnée à la Société, et l'Apport a été formalisé dans un contrat d'apport conclu par ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. et la société, en présence de Brixia Holding B.V., le même jour que le présent acte. L'Apport a en outre été effectué par un acte d'apport et transfert de parts sociales établi par M. Rudolf van Bork, notaire de droit résidant à Amsterdam, Pays-Bas, le même jour que le présent acte.

La valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire en date du 21 novembre 2012, signée par Alexandre Machkevitch, ALM Luxembourg Services S.à r.l., représentée par Thomas Heymans et Anna Machkevitch, en qualité de gérants d'ALM Luxembourg Services, et Thomas Heymans en leur qualité de gérants de la Société, sur base, inter alia, d'un bilan pro-forma de Brixia holding B.V. daté du 31 Octobre 2012, laquelle déclaration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Dont acte notarié, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Heymans, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15426. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012160819/199.

(120212637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Savacopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.443.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164420/17.

(120216530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Topco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.960.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

TPG Opportunity Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4682002, acting through its general partner TPG Opportunities Advisors, here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Topco III S.à r.l. (the "Company"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 138.960, established by virtue of a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1526 of 19 June 2008.

The share capital of the Company presently amounts to nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (EUR 19,481), represented by one million nine hundred forty-eight thousand one hundred (1,948,100) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Opportunity Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4682002, agissant par son general partner TPG Opportunities Advisors, Inc., dûment représentée par Mr Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Topco III S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 138.960, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1526 du 19 juin 2008.

La Société a actuellement un capital social de dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (EUR 19.841), représenté par million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent (1.984.100) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 novembre 2012. Relation GRE/2012/4148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161318/91.

(120212536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.601,71.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

In the year two thousand twelve, on the twenty second day of November, before Me Joseph Elvinger, acting in replacement of Ms Martine Schaffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Sterling Testing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, with a share capital of EUR 185.645,64 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.005 (the Company), incorporated on 21 December 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 585 of 29 March 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have last been amended on 24 December 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 804 of 23 April 2011.

There appeared:

1. Mr Arnout Lijesen, Executive, born on 13 February 1972 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 4201 Grimes Ave. S., Edina, MN 55416, The United States of America;

2. Mr Albert Lenderink, Executive, born on 6 July 1965 in Zwolle, The Netherlands, residing at Harderstraat 2, 7559 HK, Hengelo, The Netherlands;

3. Mr Hendrik Sluiter, Executive, born on 21 March 1978 in Gennep, The Netherlands, residing at Claudiuslaan 24, 3453 KL, De Meern, The Netherlands;

4. Mr Jeffrey Stuart Joyce, Executive, born on 16 July 1961 in Germany, residing at 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, The United States of America;

5. Mr Eelco Niermeijer, Executive, born on 3 April 1967, in Arnhem, The Netherlands, residing at 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, The United States of America; and

6. Appelby Trust (Jersey) Limited, acting as trustee of Herculean Testing Group B.V., Employee Benefit Trust, having its registered office at 13-14 Espalade, St Helier, Jersey JE1 1BD (EBT"),

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders); and

7. Mrs Joanne Patricia Martin, residing at 196 Ware Road, Hertford, SG13 7HB, United Kingdom.

All hereby represented by Mr Paul Lanois, Avocat a la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said powers of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the majority of 18,564,564 (eighteen million five hundred sixty four thousand five hundred and sixty four) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, representing 99,14% of the share capital of the company which is set at EUR 185,645.64 (one hundred eighty five thousand six hundred forty five Euros and sixty-four cents) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Acknowledgement of the transfer of 8,019,223 shares from Herculean CC S.a r.l. to Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust (EBT) and of the prior consent of the holders of at least 75% of Class B shares issued by Herculean CC S.a r.l. as provided for in Article 7.5.1. b) of the Articles;

3. In accordance with Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law), approval of EBT as new shareholder of the Company;

4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 41,424.97 by way of the cancellation of 4,142,497 shares in the Company held by EBT;

5. Authorization and approval regarding the creation of 4 (four) new classes of shares to be denominated Ordinary Shares, Class G Shares, Class G1 Shares and Class H Shares and determination of the rights attached to those classes of shares, including some specific leaver provisions for the Class H Shares;

6. Reclassification of (i) 10,545,341 existing shares into Ordinary Shares and (ii) 3,876,726 existing shares into 3,876,726 Class H Shares;

7. Authorization and approval of the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 57,381.04, by way of the creation and issuance of 517,848 Ordinary Shares, 10 Class G Shares, 10 Class G1 Shares and 5,220,236 Class H Shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each;

Subscription and payment in cash;

8. Authorisation and approval of the restatement of the Company's articles of association to reflect (a) the capital reduction specified under item 4. above, (b) the creation of new classes of shares specified under item 5. above and the rights attached to these shares, (c) the reclassifications of the existing shares specified under item 6. above and (d) the increase of the subscribed share capital specified under item 7; and

9. Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that a convening notice was sent on 19 November 2012 and the Meeting has therefore been duly convened in accordance with the Articles.

Second resolution

The Shareholders acknowledge the transfer of 8,019,223 shares from Herculean CC S.a r.l. to EBT and the prior consent of the holders of at least 75% of Class B shares issued by Herculean CC S.a r.l. as provided in Article 7.5.1. b) of the Articles.

Third resolution

The Shareholders resolve, in accordance with Article 189 of the Law, to approve EBT as new shareholder of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 41,424.97 by way of the cancellation of 4,142,497 shares in the Company held by EBT. An amount of EUR 3,145 will be used to absorb part of the losses of the Company as at 31st December 2011 (evidence whereof has been given to the undersigned notary by producing the financial statements of the Company) and an amount of EUR 38,279.87 will be reimbursed to EBT by way of a payment in cash.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to approve the creation of 4 (four) new classes of shares to be denominated Ordinary Shares, Class G Shares, Class G1 Shares and Class H Shares having such rights as described in the Articles.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to reclassify the 10,545,341 shares held by Mr Arnout Lijesen, Mr Albert Lenderink, Mr Hendrik Sluiters, Mr Jeffrey Stuart Joyce and Mr Eelco Niermeijer into 10,545,341 Ordinary Shares and the 3,876,726 shares held by EBT into 3,876,726 Class H Shares.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount EUR 57,381.04, by way of the creation and issuance of 517,848 Ordinary Shares, 10 Class G Shares, 10 Class G1 Shares and 5,220,236 Class H Shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each.

The Shareholders accept the subscription of the increase of the subscribed share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

EBT, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 345,232 Ordinary Shares, 10 Class G Shares, 10 Class G1 Shares and 5,220,236 Class H Shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each, for an aggregate amount of EUR 55,654.88 and (ii) fully pay up such shares by way of cash payment in an amount of EUR 55,654.88.

Mrs Joanne Patricia Martin, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 172,616 Ordinary Shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each, for an aggregate amount of EUR 38,577.49 and (ii) fully pay up such shares by way of cash payment in an amount of EUR 38,577.49.

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Shareholders resolve to issue and hereby issue:

- 345,232 Ordinary Shares, 10 Class G Shares, 10 Class G1 Shares and 5,220,236 Class H Shares to EBT; and
- 172,616 Ordinary Shares to Mrs Joanne Patricia Martin.

The entirety of the contribution made by EBT shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The contribution made by Mrs Joanne Patricia Martin shall be allocated as follows:

- EUR 1,726.16 to the nominal share capital account of the Company;
- EUR 36,851.33 to the share premium account of the Company

The Shareholders note that as from the present resolution Mrs Joanne Patricia Martin is considered as a shareholder of the Company and that she is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to her shares, on the subsequent resolutions.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to restate the Articles in their entirety so as to reflect (a) the capital reduction specified under the fourth resolution above, (b) the creation of new classes of shares specified under the fifth resolution above and the rights attached to these shares, (c) the reclassification of the shares specified under the sixth resolution above and (d) the increase of the subscribed share capital specified under the seventh resolutions above. The Articles will read henceforth as follows:

"UPDATED ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Bidco	means Herculean Testing Group B.V.
Bidco Board	means the directors of BidCo and BidCo Director means any of them
Class B Herculean Shares	means the Class B Shares issued by Herculean
Class H Shares	means, from time to time, all issued and outstanding class H shares in the share capital of the Company
Class G Shares	means, from time to time, all issued and outstanding class G shares in the share capital of the Company
Class G1 Shares	means, from time to time, all issued and outstanding class G1 shares in the share capital of the Company
Completion	means the implementation of the steps as set out in an Investment Agreement
Deed of Adherence	means a deed of adherence in the form as foreseen in an Investment Agreement
EBITDA	means the EBITDA as determined pursuant to the provision of an Investment Agreement
EBT	Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust
Fair Value	has the meaning ascribed to it in Article 7.5. of these
Family Member	means, in relation to a Founder, spouse, lineal descendant by blood or adoption and/or step-child
Family Trust	means a trust where the only beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) are the Founder who established the trust and his or her Family Members
Founder	means a person who appeared as founder in the deed of incorporation of the Company
Group Company	means Herculean or any direct or indirect subsidiary of
Herculean	means Herculean CC S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763
Herculean's Board	means the board of managers (conseil de gérance) of
Herculean Shares	means, at a given date, the shares issued in the share capital of Herculean
Hurdle	EUR 5,524,640.23
Interest Free Loan	means any interest free loan to be advanced by the 3i Investors to Herculean
Investment Agreement	means any agreement which may be entered into, from time to time, by and between the shareholders of Herculean and Herculean relating to, amongst other things, the governance and the management of
Investor Consent	means (a) the consent or approval of the 3i Va and Vb Managers (as defined in Herculean's articles of association) given in writing or given at a meeting of the Herculean's Board and in each case specifically referred to as representing Investor Consent; or (b) the written consent or approval of the Majority Investors (as defined in Herculean's articles of association including 3i

Issue Price	means, in relation to a Company's share the amount paid up or up or credited as paid up on that share plus the amount of any premium at which that share was issued, to the extent the same has not been distributed by way of any bonus issue or repayment of capital in respect of that
Listing	means the admission to trading of any of the shares of a Group Company (or a holding company of Herculean incorporated for the purposes of the Listing) to any
Operating Committee	means the operating committee installed and operating in accordance with the provisions of an Investment
Ordinary Shares	means, from time to time, all issued and outstanding ordinary shares in the share capital of the Company
Permitted Transfer	has the meaning ascribed to it in Article 7.5 of the articles of association
Permitted Transferee	has the meaning ascribed to it in Article 7.5 of the articles of association
Preference Shares	Means, at a given date, the Preference Shares in issue in the share capital of Herculean
Ratchet	has the meaning ascribed to it in an Investment
Remuneration Committee	means the remuneration committee installed and operating in accordance with the provisions of an
Sale	means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of a majority of the Class B Herculean Shares in issue to a person or connected persons
Shareholder Deed (H Shares)	means any agreement which may be entered into, from time to time, by and between any holder of Class H Shares, the Company, Herculean and Bidco
Termination Date	means the earlier of: (a) the date on which the Leaver ceases to be an employee of a Group Company; and (b) the date on which the relevant Group Company exercises its right (if any) to suspend all of the relevant Leaver's duties and powers under his contract of employment with any Group Company after either the Leaver or the relevant Group Company has

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company"). The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "Sterling Testing S.à r.l.".

Art. 6. Registered office.

6.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

6.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

6.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1 - Subscribed Share Capital

7.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 201,601.71 (two hundred and one thousand six hundred and one Euro seventy-one Eurocents) represented by 20,160,171 (twenty million one hundred and sixty thousand one hundred and seventy-one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, divided as follows:

- (i) 11,063,189 (eleven million sixty-three thousand one hundred and eighty-nine) Ordinary shares;
- (ii) 9,096,962 (nine million ninety-six thousand nine hundred and sixty-two) Class H shares;
- (iii) 10 (ten) Class G Shares; and
- (iv) 10 (ten) Class G1 Shares.

7.1.2 As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.1.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 - Profit Participation

The shares will entitle the shareholders to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in the proportions set out in Article 13.

7.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.5 - Transfer of Shares

Notwithstanding any other provision of these Articles, transfer of shares are subject to the provisions of Articles 189 and 190 of the Law and of this Article 7.5.

7.5.1 Restriction on Transfers

No shares may be transferred other than:

- a) On a Permitted Transfer; or
- b) With the prior consent of the holders of 75% of the Class B Herculean Shares.

7.5.2 Permitted Transfers

7.5.2.1 List of Permitted Transfers

Each of the following share transfers:

- By a Founder to a Family Member or the trustees of a Family Trust;
- By a Founder to another Founder;
- Made in accordance with the provisions of the Investment Agreement;
- Made in accordance with this Article 7.5.;
- On and after a Sale or Listing.

shall be a "Permitted Transfer" and any person to whom Shares or Managers' Shares are transferred in accordance with this clause shall be a Permitted Transferee.

7.5.2.2 Compulsory Transfers Back to the Founders

If:

- A Family Member of a Founder who holds shares ceases to be a Family Member of that Founder by reason of divorce or otherwise, the Founder shall without delay notify the Company and the Operating Committee that such event has occurred and, if the Operating Committee with Investor Consent so resolves, the holder of such shares shall be required to transfer them back to the Founder or to any person falling within the required relationship to the Founder on terms determined by the Operating Committee with Investor Consent; and

- A Family Trust of a Founder whose trustees hold shares ceases to be a Family Trust of that Founder, the trustees shall without delay notify Herculean and the Operating Committee that such event has occurred and, if the Operating Committee with Investor Consent so resolves, the holder of such shares shall be required to transfer them back to the Founder or to any person falling within the required relationship to the Founder on terms determined by the Operating Committee with Investor Consent.

7.5.2.3. Condition of Transfer

It shall be a condition of any transfer that:

- the transferee (other than a transferee of Class H Shares), if not already a party to the Investment Agreement, enters into a Deed of Adherence in the same capacity as the transferor;

- the transferee of Class H Shares enters into a Shareholders Deed (H Shares); and
 - all shares transferred pursuant to these Articles shall be free from all liens, charges and encumbrances and shall carry all rights, benefits and advantages attached to them except for the right to any dividend declared but not paid prior to the date of registration of such transfer.

7.5.3. Compulsory Transfers

7.5.3.1 Definitions

For the purposes of this Article 7.5.3.:

Bad Leaver means: a person who resigns voluntarily or whose employment is terminated in circumstances justifying summary dismissal at any time or any other form of dismissal occurring in the first 18 months from Completion;

Good Leaver means a person who leaves as a result of death, permanent ill-health or retirement at normal retirement age;

Intermediate Leaver means any person who leaves and who is not a Good Leaver or a Bad Leaver;

Issue Price means, in relation to a Leaver's Share, the amount paid up or credited as paid up on that Leaver's Share plus the amount of any premium at which that Leaver's Share was issued, to the extent the same has not been distributed by way of any bonus issue or repayment of capital in respect of that Leaver's Share;

Leaver means:

(a) any person who is or becomes, an employee of a Group Company and who:

(i) subsequently ceases to be an employee of that Group Company or any other Group Company; or

(ii) remains an employee of a Group Company but becomes entitled by reason of ill-health or disability giving rise to permanent incapacity to receive benefits under a Group Company's permanent health insurance scheme;

Issue Price H Share means, in relation to a Leaver's H Share, the amount paid up or credited as paid up on that Leaver's H Share plus the amount of any premium at which that Leaver's H Share was issued, to the extent the same has not been distributed by way of any bonus issue or repayment of capital in respect of that Leaver's H Share;

Leaver's H Shares means at the date a person becomes a Leaver:

(a) H Shares held by the Leaver and any of his Permitted Transferees or in which he has or they have a beneficial interest;

(b) H Shares which have been transferred by the Leaver to any of his Permitted Transferees (whether or not still held by that Permitted Transferee) (Transferred H Shares); and

(c) H Shares which have been allotted in respect of Transferred Shares by way of rights, bonus or otherwise;

Leaver's Shares means at the date a person becomes a Leaver:

(a) shares (other than the H Shares) held by the Leaver and any of his Permitted Transferees or in which he has or they have a beneficial interest;

(b) shares (other than the H Shares) which have been transferred by the Leaver to any of his Permitted Transferees (whether or not still held by that Permitted Transferee) (Transferred Shares); and

(c) shares (other than the H Shares) which have been allotted in respect of Transferred Shares by way of rights, bonus or otherwise;

Leaver's Unvested Shares means, in the case of an Intermediate Leaver only, the Leaver's Shares less the Leaver's Vested Shares;

Leaver's Vested Shares means, in the case of an Intermediate Leaver only, the Vested Percentage of the Leaver's Shares, rounded down to the nearest whole share;

Mandatory Transferors means, in relation to a Leaver, each person holding Leaver's Shares who is required to transfer such shares pursuant to Article 7.5.3.2;

Mandatory Transferors H Shares means, in relation to a Leaver, each person holding Leaver's H Shares who is required to transfer such shares pursuant to Article 7.5.3.2.2;

Termination Date means the earlier of:

(a) the date on which the Leaver ceases to be an employee of a Group Company; and

(b) the date on which the relevant Group Company exercises its right (if any) to suspend all of the relevant Leaver's duties and powers under his contract of employment with any Group Company after either the Leaver or the relevant Group Company has served a notice of termination of employment on the other; and

Vested Percentage means the number, expressed as a percentage, calculated as follows:

$x/1095$

where:

x = the number of days from (and including) the date on which the Leaver first acquired Leaver's Shares to (but excluding) the Termination Date of the relevant Leaver (up to a maximum of 1,095 days);

7.5.3.2.1 Transfer - Transfer Notice (shares, other than H Shares)

Upon a person becoming a Leaver, if the Operating Committee with Investor Consent so resolves, each person holding Leaver's Shares shall transfer the Leaver's Shares held by him to such persons (being: (a) prospective employee(s) of any Group Company; (b) existing employee(s) of any Group Company; (c) to the extent permitted under applicable law, the Company, Herculean, EBT or Bidco (in which case the purchase price shall be lent by Herculean or any Group Company) which will warehouse such Leaver's Shares and redistribute them at the request of the Operating Committee with Investor Consent) as the Operating Committee with Investor Consent may nominate by written notice to the Leaver (a Transfer Notice) within three months of the Termination Date of such Leaver. If:

a) the Operating Committee does not issue a Transfer Notice to the Leaver within three months of the Termination Date of such Leaver; or

b) completion of a transfer pursuant to this clause 7.5.3 does not occur within three months of the Transfer Notice (except as a result of a breach of this Agreement by the Leaver), the holders of Leaver's Shares shall be entitled to retain such Leaver's Shares and the following provisions of this Article 7.5.3 shall not apply to such Leaver's Shares.

7.5.3.2.2 Transfer - Transfer Notice H Shares

Upon a person becoming a Leaver, each person holding Leaver's H Shares shall transfer the Leaver's H Shares held by him to the Company, Herculean, EBT or Bidco, as applicable, pursuant to the terms and in accordance with the provisions of a call option which such holder of Leaver's H Shares shall have granted in their favour in the Shareholder Deed (H Shares).

7.5.3.3 Price

7.5.3.3.1 Leaver Price (for shares, other than H Shares)

The price (Leaver Price) applying to any transfer under this Article 7.5.3.3.1. shall be the price agreed between the Leaver and the Bidco Board with Investor Consent or, if no such agreement is reached within 10 Business Days of the service of a Transfer Notice:

(a) if the Leaver is a Bad Leaver, the price for the Leaver's Shares shall be the lower of Fair Value and the Issue Price;

(b) if the Leaver is a Good Leaver, the price for the Leaver's Shares shall be:

(i) the higher of Fair Value and the Issue Price if the Leaver becomes a Good Leaver during the period of 18 months following Completion; and

(ii) Fair Value if the Leaver becomes a Good Leaver after the period of 18 months following Completion; and

(c) if the Leaver is an Intermediate Leaver:

(i) the price for the Leaver's Vested Shares shall be the Fair Value; and

(ii) the price for the Leaver's Unvested Shares shall be the lower of Fair Value and the Issue Price, and the Leaver Price shall be allocated among the Mandatory Transferors on a basis agreed between the Leaver and the Bidco Board (with Investor Consent) or failing such agreement pro rata to their holdings of the relevant Leaver's Shares.

7.5.3.3.2 Leaver Price H Shares

The price (Leaver Price H Shares) applying to any transfer under Article 7.5.3.2.2 shall be the lower of Fair Value and the Issue Price H Share in accordance with the Shareholder Deed (H Shares).

7.5.3.3.2 Fair Value

For the purposes of this Article 7.5.3, the Fair Value of the Leaver's Shares or the Leaver's H Shares shall be the price agreed between the Leaver and the Bidco Board with Investor Consent or, if no agreement is reached within 30 days of the date of the Transfer Notice, shall be determined as follows:

(a) where the Leaver's Shares or Leaver's H Shares together constitute an indirect participation of less than 2.5% in the Herculean Share Capital in issue as at the Termination Date, the Fair Value of such Leaver's Shares or Leaver's H Shares shall be nine times the last audited EBITDA less the aggregate of the last audited net debt (including, for the avoidance of doubt, the Interest Free Loan), the principal value of the Preference Shares and the principal value and accrued interest of any PECs with the product then multiplied by the percentage that the Leaver's Shares or Leaver's H Shares represent as an indirect participation in the total number of Herculean Shares (expressed as a percentage), unless Herculean elects for an Independent Expert to determine the Fair Value of the Leaver's Shares or Leaver's H Shares (in which case the Independent Expert shall determine the Fair Value of the Leaver's Shares or Leaver's H Shares on the basis set out in Article 7.5.3.3.3 (b) below); and

(b) where the Leaver's Shares or Leaver's H Shares together constitute an indirect participation of 2.5% or more in the Herculean Share Capital in issue as at the Termination Date, the Fair Value of such Leaver's Shares or Leaver's H Shares shall be determined by an Independent Expert who shall be instructed:

(i) to value the Leaver's Shares or Leaver's H Shares as an indirect participation in Herculean pro rata to the value of all of the Herculean Shares with no deduction or adjustment arising, without limitation, by virtue of the minority interest held by such Leaver or any restrictions on transfer applying to the Leaver's Shares or Leaver's H Shares; but

(ii) to disregard any benefit which may be conferred on the holders of Leaver's Shares or Leaver's H Shares by the operation of the Ratchet.

7.5.3.3.4. Independent Expert

For the purposes of this Article 7.5.3, Independent Expert means one of the "Big Four" accountancy firms appointed by the Herculean's Board. The Independent Expert shall act on the following basis:

- (a) the Independent Expert shall act as an expert and not as an arbitrator;
- (b) the Independent Expert's terms of reference shall be to determine the Fair Value within 30 (thirty) days of acceptance of its appointment;
- (c) the Independent Expert shall determine the procedure to be followed in the determination (having regard to the provisions of Article 7.5.3.3.2);
- (d) the determination of the Independent Expert shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the purchasers and the holders of Leaver's Shares; and
- (e) the costs of the determination, including the fees and expenses of the Independent Expert, shall be borne by Bidco.

7.5.3.3.5. Payment

In respect of any transfer under this Article 7.5.3 the Leaver Price or Leaver Price H Shares shall be paid in full and in cash to the Leaver whose Leaver Shares or Leaver's H Shares are being transferred (or to any such other person as may be nominated in writing by the Leaver whose Leaver's Shares are being transferred, subject to KYC confirmations) no later than the date on which the transfer is made.

7.5.3.3.6 Transfer Subsequently to a Compulsory Transfer

(a) any Leaver's Shares or Leaver's H Shares transferred to the Company, Herculean, EBT or Bidco in accordance with Article 7.5.3.2.1 or 7.5.3.2.2 may be subsequently transferred to an employee or prospective employee of a Group Company for Fair Value (notwithstanding that the Leaver's Shares may have been transferred to the Company for a price lower than the Fair Value), provided always that if Leaver's Shares or Leaver's H Shares have been transferred to the Company, the Company shall be liable to the Group Company having lent the amount of the purchase price of such Leaver's Shares or Leaver's H Shares for any gain as a result of the transfers contemplated by this clause 7.5.3.3.6 (net of any taxes and expenses incurred in connection with the transfers); and

(b) if so elected by the Remuneration Committee with Investor Consent, a person to whom Leaver's Shares or Leaver's H Shares are transferred may be required to pay a higher price for those Leaver's Shares or Leaver's H Shares than the Leaver Price, provided always that if Leaver's Shares or Leaver's H Shares have been transferred to the Company, the difference between such price and such Leaver's Shares or Leaver's H Shares shall be paid by the transferee of the Leaver's Shares or Leaver's H Shares to the Group Company having lent the amount of the purchase price of the purchase price of such Leaver's Shares or Leaver's H Shares.

Immediately prior to an Exit, any Leaver's Shares or Leaver's H Shares transferred to the Company, Herculean, EBT or Bidco in accordance with Article 7.5.3.2.1 or 7.5.3.2.2 that have not subsequently been transferred to an employee or prospective employee of a Group Company shall be transferred to such employees or prospective employees of a Group Company as determined by the Remuneration Committee with Investor Consent and, failing such determination, shall be transferred to the Founders in proportion to the number of Shares they then hold in the Company's share capital (as the case may be) held by each of them.

7.5.4. - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1 - Appointment and Removal

8.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

8.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

8.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nuhim with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

8.3 - Representation and Signatory Power

8.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

8.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signatures two members of the board of directors (conseil de gérance).

8.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

8.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4- Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

8.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

8.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

8.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

8.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

8.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

8.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5- Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting.

9.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

9.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

9.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

9.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting.

10.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of April, at 11 a.m..

10.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual Accounts

12.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

12.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 Unless otherwise agreed by the shareholders, the net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the shares shall be allocated as follows:

(b) up to the Hurdle:

- 54.88 % to the holders of Ordinary Shares (proportionally to their respective shareholding);
- 19.23% to the holders of Class G Shares (proportionally to their respective shareholding); and
- 25.89 % to the holders of Class G1 Shares (proportionally to their respective shareholding); and

(c) in excess of the Hurdle:

- 54.88 % to the holders of Ordinary Shares (proportionally to their respective shareholding);
- 45.12 % to the holders of Class H Shares (proportionally to their respective shareholding);

13.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of directors (conseil de gérance);

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of directors (conseil de gérance) within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) any distribution shall be made in accordance with the waterfall provision of articles 13.3;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

13.5 Any prior payment made by the Company to shareholders under articles 13.3 and 13.4 shall be taken into account for the purpose of further payments to shareholders under the waterfall calculation specified above.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

14.4 In the event of a return of capital on liquidation, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be split in accordance with the waterfall provision of article 13.3. However, in the event of a liquidation of Herculean CC Sarl, the Hurdle, as referred to under article 13.3, shall be equal to EUR 5,524,640.23 less the aggregate par value of the preference shares in Herculean CC Sarl multiplied by 19.6% multiplied by 20,160,151 / 33,830,389.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg."

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 2,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de novembre, Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Sterling Testing S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec un capital social de EUR 185.645,64, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.005 (la Société), constituée le 21 décembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 29 mars 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 24 décembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 23 avril 2011.

Ont comparu:

1. M. Arnout Lijesen, cadre, né le 13 février 1972 à Amsterdam, aux Pays-Bas, résidant au 4201 Grimes Ave. S., Edina, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

2. M. Albert Lenderink, cadre, né le 6 juillet 1965 à Zwolle, aux Pays-Bas, résidant à Harderstraat 2, 7559 HK, Hengelo, aux Pays-Bas;

3. M. Hendrik Sluiter, cadre, né le 21 mars 1978 à Gennep, aux Pays-Bas, résidant à Claudiuslaan 24, 3453 KL, De Meern, aux Pays-Bas;

4. M. Jeffrey Stuart Joyce, cadre, né le 16 juillet 1961 en Allemagne, résidant à 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, Etats-Unis d'Amérique;

5. M. Eelco Niermeijer, cadre, né le 3 avril 1967, à Arnhem, aux Pays-Bas, résidant à 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, Etats-Unis d'Amérique; et

6. Appelby Trust (Jersey) Limited, agissant en qualité de trustee de Herculean Testing Group B.V., Employee Benefit Trust, ayant son siège social au 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1BD (EBT)"
(chacun étant désigné comme un Associé, et ensemble comme les Associés);

7. Joanne Patricia Martin, résidant au 196 Ware Road, Hertford, SG13 7HB, Royaume-Uni.

ci-après représentés par Maître Paul Lanois, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que la majorité des 18.564.564 (dix-huit millions cinq cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quatre) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro) chacune, représentant 99,14% % du capital social de la Société qui est établi à EUR 185.645,64 (cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euros et soixante-quatre cents) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer de tous les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Reconnaissance de la cession de 8.019.223 parts sociales par Herculean CC S.à r.l. à Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust (EBT), et reconnaissance de l'accord préalable des détenteurs d'au moins 75% des parts sociales de classe B émises par Herculean CC S.à r.l., tel que stipulé à l'article 7.5.1. b) des Statuts;

3. Conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), acceptation de EBT en tant que nouvel associé de la Société;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 41.424,97 au moyen de l'annulation de 4.142.497 parts sociales de la Société détenues par EBT;

5. Autorisation et acceptation de la création de 4 (quatre) nouvelles classes de parts sociales dénommées Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe G1 et Parts Sociales de Classe H, et détermination des droits attachés à ces classes de parts sociales;

6. Reclassification de (i) 10.545.341 parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires, et de (ii) 3.876.726 parts sociales existantes en 3.876.726 Parts Sociales de Classe H;

7. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 57.381,04, au moyen de la création et de l'émission de 517.848 Parts Sociales Ordinaires, 10 Parts Sociales de Classe G, 10 Parts

Sociales de Classe G1 et 5.220.236 Parts Sociales de Classe H de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01;

Souscription et Libération en espèces;

8. Autorisation et approbation de la refonte des statuts de la Société afin d'y refléter (a) la réduction de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus, (b) la création de nouvelles classes de parts sociales mentionnée au point 5. ci-dessus et les droits attachés à ces parts sociales, (c) la reclassification des parts sociales existantes conformément au point 6. ci-dessus, et (d) l'augmentation du capital social souscrit mentionnée au point 7. ci-dessus; et

9. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note qu'une convocation a été envoyée le 19 novembre 2012 et qu'elle est dès lors été dûment convoquée.

Deuxième résolution

Les Associés reconnaissent la cession de 8.019.223 parts sociales par Herculean CC S.à r.l. à EBT, et l'approbation préalable des détenteurs d'au moins 75% des parts sociales de Classe B émises par Herculean CC S.à r.l., conformément à l'article 7.5.1. b) des Statuts.

Troisième résolution

Conformément à l'article 189 de la Loi, les Associés décident d'accepter EBT en tant que nouvel Associé de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 41.424,97 au moyen de l'annulation de 4.142.497 parts sociales de la Société détenues par EBT afin d'absorber une partie des pertes de la Société cumulées au 31 décembre 2011, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen du bilan de la Société. Un montant de EUR 38,279.87 sera remboursé à EBT par le biais d'un paiement en cash.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'approuver la création de 4 (quatre) nouvelles classes de parts sociales qui seront dénommées Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe G1 et Parts Sociales de Classe H, à chacune desquelles sont rattachés les droits décrits dans les Statuts.

Sixième résolution

Les Associés décident de procéder à la re-classification des 10.545.341 parts sociales détenues par M. Arnout Lijesen, M. Albert Lenderink, M. Hendrik Sluiter, M. Jeffrey Stuart Joyce et M. Eelco Niermeijer en 10.545.341 Parts Sociales Ordinaires, et de reclasser les 3.876.726 parts sociales détenues par EBT en 3.876.726 Parts Sociales de Classe H.

Septième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 57.381,04, au moyen de la création et de l'émission de 517.848 Parts Sociales Ordinaires, 10 Parts Sociales de Classe G, 10 Parts Sociales de Classe G1 et de 5.220.236 Parts Sociales de Classe H de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Les Associés acceptent la souscription à l'augmentation du capital social de la Société ainsi que sa libération selon les modalités suivantes:

Intervention - Souscription - Paiement

EBT, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 345.232 Parts Sociales Ordinaires, 10 Parts Sociales de Classe G, 10 Parts Sociales de Classe G1 et 5.220.236 parts de Classe H de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, pour un montant total de EUR 55.654,88 et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 55.654,88.

Mme Joanne Patricia Martin, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 172.616 Parts Sociales Ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, pour un montant total de EUR 38.577,49 et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant de EUR 38.577,49.

Le montant de l'apport en numéraire est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Les Associés décident d'émettre et émettent par conséquent:

- 345.232 Parts Sociales Ordinaires, 10 Parts Sociales de Classe G, 10 Parts Sociales de Classe G1 et 5.220.236 Parts Sociales de Classe H en faveur d'EBT; et

- 172.616 Parts Sociales Ordinaires en faveur de Mme Joanne Patricia Martin.

L'intégralité de l'apport effectué par EBT sera attribuée au compte de capital social nominal de la Société.

L'apport effectué par Mme Joanne Patricia Martin sera ventilé de la manière suivante:

- EUR 1.726,16 seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et
- EUR 36.851,33 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés notent qu'à compter de la présente résolution, Mme Joanne Patricia Martin est considérée comme un associé de la Société, disposant du droit de délibérer et de voter sur les résolutions suivantes, conformément aux droits attachés à ses parts sociales.

Huitième résolution

Les Associés décident de reformuler les Statuts dans leur intégralité de façon à y refléter (a) la réduction de capital social mentionnée à la quatrième résolution ci-dessus, (b) la création de nouvelles classes de parts sociales conformément à la cinquième résolution ci-dessus, ainsi que les droits attachés auxdites parts sociales, (c) la reclassification des parts sociales mentionnée à la sixième résolution ci-dessus, et (d) l'augmentation du capital social souscrit mentionnée dans la septième résolution ci-dessus. Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

"STATUTS

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Définitions.

Bidco	désigne Herculean Testing Group B.V.
Conseil de Bidco	désigne les administrateurs de BidCo et Administrateur de BidCo signifie chacun d'entre eux
Parts Sociales de Classe B de Herculean	désigne les Parts Sociales de Classe B émises par Herculean
Parts Sociales de Classe H	désigne, à l'occasion, toutes les parts sociales de classe H émises et en circulation dans le capital social de la Société
Parts Sociales de Classe G	désigne, à l'occasion, toutes les parts sociales de classe G émises et en circulation dans le capital social
Parts Sociales de de la Société Classe G1	désigne, à l'occasion, toutes les parts sociales de classe G1 émises et en circulation dans le capital social de la Société
Achèvement	désigne la mise en oeuvre des étapes telles que décrites dans une Convention d'Investissement
Contrat d'Adhésion	désigne un contrat d'adhésion dans la forme prescrite en une Convention d'Investissement
EBIDTA	désigne l'EBIDTA tel que déterminé en application des dispositions d'une Convention d'Investissement
EBT	Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust
Juste Valeur	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5 des présents Statuts
Parent	désigne, en lien avec un Fondateur, épouse, descendant en ligne directe de sang ou adoptif et/ou
Fondation familiale	désigne une fondation ou les seuls bénéficiaires (et les seules personnes ayant qualité pour être bénéficiaires) sont le Fondateur qui a créé la fondation et ses
Fondateur	désigné une personne qui comparait comme fondateur à l'acte de constitution de la Société
Sociétés du Groupe Herculean	désigne Herculean ou toutes filiales directes ou indirectes de Herculean désigne Herculean CC S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 9, rue
Conseil de	désigne le conseil de gérance de Herculean
Parts Sociales de Herculean	désigne, à une date fixée, les parts sociales émises dans le capital social de Herculean
Capital Social de Herculean	désigne, à une date fixée, le capital social de Herculean
Seuil	5.524.640,23 EUR
Prêt sans Intérêt	désigne tout prêt sans intérêt à accorder par les Investisseurs 3i à Herculean
Convention d'Investissement	désigne toute convention pouvant être conclue, de temps à autre, part et entre les associés de Herculean et Herculean relative à, entre autre chose, la gouvernance et la direction de Herculean
Accord des Investisseurs	désigne

	(a) le consentement ou l'approbation des Gérants 3i Va et Vb (tel que défini dans les statuts de Herculean) donné par écrit ou durant une réunion du Conseil de Herculean et dans tous les cas lié à la représentation de l'Accord des Investisseurs; ou (b) le consentement écrit ou l'approbation de la Majorité des Investisseurs (tel que défini dans les
Prix d'Emission	désigne, relativement à une part sociale de la Société, le montant payé ou crédité comme payé sur cette part sociale augmenté de la somme de toute prime rattachée à cette part sociale lors de son émission, pour autant que le montant n'ait pas été distribué par
Cotation	désigne l'admission à la bourse de chacune des parts sociales d'une Société du Groupe (ou société de participation de Herculean constituée pour les besoins de la Cotation) sur tous marché d'échange reconnu.
Comité des Opérations	désigne le comité des opérations créé et agissant en conformité avec les dispositions d'une Convention d'Investissement
Parts Sociales Ordinaires	désigne, de temps à autre, l'ensemble des parts sociales ordinaires émises et en circulation dans le capital social de la Société
Transfert Autorisé	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5 des statuts
Cessionnaire Autorisé	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5 des statuts
Part Social Préférentielle	désigne, à une date fixée, les Parts Sociales Préférentielles en circulation dans le capital social de
Ratchet	a le sens qui lui est donné dans une Convention d'Investissement
Comité des Rémunérations	désigne le comité des rémunérations créé et agissant en application des dispositions d'une Convention d'Investissement
Vente	désigne la vente (soit par une transaction unique, soit par une série de transaction que ce soit directement ou indirectement) d'une majorité de Parts Sociales de Classe B de Herculean émises à une personne ou des personnes liées
Convention d'Associé (Parts Sociales de Classe H)	désigne toute convention susceptible d'être conclue, de temps à autre, par et entre tout détenteur de Parts Sociales de Classe H, la Société, Herculean et Bidco
Date de Résiliation	signifie le plus tôt de: (a) la date à laquelle le Sortant cesse d'être un employé d'une Société du Groupe; et (b) la date à laquelle la Société du Groupe concernée exerce ses droits (au besoin) pour suspendre toutes les obligations relevant du Sortant et pouvoirs de celui-ci sous le régime de son contrat d'emploi avec toute Société du Groupe après que, soit le Sortant ou la Société du Groupe concernée ait émis un avis de résiliation de la relation de

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Pour les besoins du présent article, la notion de groupe doit inclure l'ensemble des sociétés mères de la Société, filiales et entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune étant dénommée ci-après comme une "Société du Groupe"). La Société peut notamment (a) emprunter de l'argent, sous quelque forme que ce soit et lever des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, notes et autres titres de créance, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts de Sociétés du Groupe, (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté, et (c) conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de garantie de l'exécution de toute contrats ou obligations de la Société ou de toute Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Sterling Testing S.à r.l.».

Art. 6. Siège social.

6.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

6.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

6.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

7.1 - Capital Social Souscrit

7.1.1 Le capital social est fixé à 201.601,71 EUR (deux cent un mille six cent un euros et soixante-et-onze centimes d'euro) représenté par 20.160.171 (vingt millions cent soixante mille cent soixante-et-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, réparties comme suit:

- (i) 11.063.189 (onze millions soixante-trois mille cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales Ordinaires;
- (ii) 9.096.962 (neuf millions quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-deux) Parts Sociales de Classe H;
- (iii) 10 (dix) Parts Sociales de Classe G; et
- (iv) 10 (dix) Parts Sociales de Classe G1.

7.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 - Participation aux Profits

Les parts sociales conféreront à l'associé une fraction des actifs et bénéfices de la Société, dans les proportions précisées à l'Article 13.

7.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.5. - Transfert des Parts Sociales

Nonobstant toutes autres dispositions des présents Statuts, le transfert des Parts Sociales est soumis aux dispositions des Articles 189 et 190 de la Loi et du présent Article 7.5.

7.5.1 Restrictions relatives aux Transferts

Aucune Part Sociale ne peut être transférée autrement que:

- a) Dans le cadre d'un Transfert Autorisé; ou
- b) Avec l'accord préalable des détenteurs de 75% des Parts Sociales de Classe B de Herculean

7.5.2. Transferts Autorisés

7.5.2.1. Liste des Transferts Autorisés

Chacun des transferts suivants:

- Par un Fondateur à un Parent ou les Administrateurs d'une Fondation Familiale;
- Par un Fondateur à un autre Fondateur;
- Réalisé en conformité avec les dispositions de la Convention d'Investissement;
- Réalisé en conformité avec le présent Article 7.5;
- Lors et après une Vente ou Cotation.

est un «Transfert Autorisé» et toute personne à qui des Parts Sociales ou Parts Sociales de Manager sont transférées en conformité avec cette clause est un Cessionnaire Autorisé.

7.5.2.2 Transfert obligatoire de rétrocession aux Fondateurs

Si:

- Un Parent d'un Fondateur qui détient des parts sociales cesse d'être un Parent ou que le Fondateur en raison d'un divorce ou autre, le Fondateur notifie sans délai la Société et le Comité des Opérations que pareil événement est intervenu et, si le Comité des opérations avec l'Accord des investisseurs en décident ainsi, le détenteur desdites parts sociales sera requis de les rétrocéder au Fondateur ou toute autre personne satisfaisant les conditions de la relation requise avec le Fondateur fixée par le Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs.

- une Fondation Familiale d'un Fondateur dont les dépositaires détiennent des parts sociales, cessent d'être un membre de la Fondation Familiale de ce Fondateur, les dépositaires doivent sans délai en informer par écrit Herculean et le Comité des Opérations de la survenance d'un tel événement, et si le Comité Opérationnel avec l'Accord des Investisseurs en décide ainsi, les détenteurs des parts sociales seront dans l'obligation de les rétrocéder aux Fondateurs ou à toute autre personne relevant de la relation requise avec le Fondateur selon les conditions déterminées par les Comité Opérationnel avec l'Accord des Investisseurs.

7.5.2.3. Condition du Transfert

Tout transfert est soumis aux conditions suivantes:

- le cessionnaire (autre qu'un cessionnaire de Parts H), s'il n'est pas déjà partie à la Convention d'Investissement, doit conclure un Acte d'Adhésion en même qualité que le cédant;
- le cessionnaire de Parts H conclut une Convention d'Associé (Parts Sociales de Classe H);
- toutes les parts sociales transférées conformément aux présents Statuts sont libre de tout privilège, charge ou sûreté et doivent comporter tous les droits, bénéfices, et avantages attachés à celles-ci sauf pour le droit au dividende déclaré mais non encore payé avant la date de l'enregistrement dudit transfert.

7.5.3. Transferts obligatoires

7.5.3.1 Définitions

Pour les besoins du présent Article 7.5.3.:

Sortant pour Motifs Sérieux désigne une personne qui démissionne volontairement ou dont l'emploi est terminé dans des circonstances justifiant un renvoi sans préavis à tout moment ou toute autre forme de renvoi ayant lieu dans les 18 premiers mois suivant l'Achèvement;

Sortant pour Justes Causes désigne une personne qui part pour cause de décès, d'invalidité permanente ou de retraite à l'âge normal;

Sortant Intermédiaire désigne toute personne qui part et qui n'est ni un Sortant pour Motifs Sérieux ni un Sortant pour Justes Causes;

Prix d'Emission désigne, au regard d'une Part Sociale de Sortant, le montant payé ou crédité comme l'étant sur cette Part Sociale de Sortant augmenté du montant de toute prime rattaché à cette Part Sociale de Sortant lors de son émission, pour autant que le montant n'ait pas été distribué par voie de tous types de bonus ou remboursement en capital relatif à ladite Part Sociale de Sortant;

Sortant désigne:

Toute personne qui est ou devient, un employé d'une Société du Groupe et qui:

- (i) subséquemment cesse d'être un employé de cette Société du Groupe ou de toute autre Société du Groupe; ou
- (ii) reste un employé d'une Société du Groupe mais se voit autorisé pour cause d'invalidité permanente ou handicap donnant droit à une invalidité permanente à percevoir des allocations sous le régime d'un plan d'assurance maladie d'une Société du Groupe;

Prix d'Emission d'une Part H désigne, au regard d'une Part H d'un Sortant, le montant versé ou crédité comme étant libéré sur cette Part H du Sortant additionné du montant de toute prime à laquelle la Part H de Sortant a été émise, dans la mesure où la même n'a pas été distribuée sous la forme d'émission ou de versement de bonus sur le capital au regard de ladite Part H du Sortant;

Parts H du Sortant désigne, à la date à laquelle une personne devient un Sortant:

- (a) les Parts H détenues par le Sortant et chacun des ses Cessionnaires Autorisés ou dans lequel il a ou ils ont un intérêt économique;
- (b) les Parts H qui ont été transférées par le Sortant à l'un de ses Cessionnaires Autorisés (qu'elles soient encore ou non détenue par ce Cessionnaire autorisé) (Parts H Transférées); et
- (c) les Parts H qui ont été allouées au regard des Parts Sociales Transférées par voie de droit, de bonus ou autre;

Parts Sociales de Sortant sont, à la date où une personne devient un Sortant:

- (a) les parts sociales (autres que les Parts H) détenues par le Sortant et chacun des ses Cessionnaires Autorisés ou dans lequel il a ou ils ont un intérêt économique;
- (b) les parts sociales (autres que les Parts H) qui ont été transférées par le Sortant à un Cessionnaire Autorisé quel qu'il soit (qu'elles soient encore ou non détenue par ce Cessionnaire autorisé) (Parts Sociales Transférées); et
- (c) les parts sociales (autres que les Parts H) qui ont été allouées au regard des Parts Sociales Transférées par voie de droit, de bonus ou autrement

Parts Sociales de Sortant non-Acquises désigne, uniquement en cas de Sortant Intermédiaire, les Parts Sociales de Sortant diminuées de Parts Sociales Acquises;

Parts Sociales de Sortant Acquises désigne, uniquement en cas de Sortant Intermédiaire, le pourcentage acquis de Parts Sociales de Sortant, arrondis à la baisse la plus proche de la part sociale entière précédente;

Cédant Obligé désigne, dans le contexte d'un Sortant, toute personne détenant des Parts Sociales de Sortant, qui est tenu de transférer lesdites parts sociales en vertu de l'Article 7.5.3.2;

Cédants Obligés de Parts H désigne, au regard d'un Sortant, chaque personne qui détient des Parts H de Sortant et qui est tenue de transférer lesdites parts en vertu de l'Article 7.5.3.2.2.;

Date de Résiliation signifie le plus tôt de:

(a) la date à laquelle le Sortant cesse d'être un employé d'une Société du Groupe; et

(b) la date à laquelle la Société du Groupe concernée exerce ses droits (au besoin) pour suspendre toutes les obligations relevant du Sortant et pouvoirs de celui-ci sous le régime de son contrat d'emploi avec toute Société du Groupe après que, soit le Sortant ou la Société du Groupe concernée ait émis un avis de résiliation de la relation de travail à l'autre;

et

Pourcentage Acquis signifie le nombre, exprimé en pourcentage, calculé comme suit:

$x / 1095$

où:

x = le nombre de jours depuis (incluant) la date à laquelle le Sortant a acquis en premier les Parts Sociales de Sortant (à l'exclusion) de la Date de Résiliation du Sortant concerné (jusqu'à un maximum de 1.095 jours).

7.5.3.2.1. Transfert - Avis de Transfert (parts sociales autres que les Parts H)

Lorsqu'une personne devient un Sortant, si le Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs en décident ainsi, chaque personne détenant des Parts Sociales de Sortant va transférer les Parts Sociales de Sortant qu'il détient aux personnes (étant: (a) de futurs employé(s) de toutes sociétés du Groupe; (b) des employé(s) actuels de toute société du Groupe; (c) pour autant que autorisé sous la loi en vigueur, la Société, Herculean, EBT ou Bidco (dans ce cas le prix de rachat sera prêté par Herculean ou une autre Société du Groupe) qui conservera lesdites Parts Sociales de Sortant et les redistribuera sur requête du Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs) lorsque le Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs aura désigné par avis écrit au Sortant (l'Avis de Transfert) endéans les trois mois de la Date de Résiliation audit Sortant. Si:

(a) le Comité des Opérations n'a pas émis d'Avis de Transfert au Sortant endéans les trois mois de la Date de Résiliation audit Sortant; ou

(b) la réalisation d'un transfert en application du présent Article 7.5.3 n'a pas lieu endéans les trois mois de l'Avis de Transfert (sauf provenant d'une infraction à une Convention d'Investissement par le Sortant),

les détenteurs de Parts Sociales de Sortant seront autorisés à conserver lesdites Parts Sociales de Sortant et les dispositions reprises du présent Article 7.5.3 ne trouveront pas à s'appliquer pas auxdites Parts Sociales de Sortant.

7.5.3.2.2. Transfert - Avis de Transfert des Parts H

Lorsqu'une personne devient un Sortant, chaque personne détenant des Parts H de Sortant doit transférer les Parts H de Sortant qu'elle détient à la Société, à Herculean ou à Bidco, selon le cas, conformément aux dispositions et en vertu des conditions prévues par une option d'achat que ledit détenteur de Parts H de Sortant aura accordée en leur faveur dans la Convention d'Associé (Parts Sociales de Classe H).

7.5.3.3 Prix

7.5.3.3.1 Prix Sortant (pour des parts sociales autres que des Parts H)

Le prix (Prix Sortant) s'appliquant à tout transfert en vertu du présent Article 7.5.3.3.1 sera le prix convenu entre le Sortant et le conseil de Bidco avec l'Accord des Investisseurs ou, si aucun accord n'est intervenu endéans les 10 Jours Ouvrables de la signification d'un Avis de Transfert:

(a) si le Sortant est un Sortant pour Motifs Sérieux, le prix des Parts Sociales de Sortant sera le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission;

(b) si le Sortant est un Sortant pour Justes Causes, le prix des Parts Sociales de Sortant sera:

(i) le montant le plus haut élevé entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission si le Sortant devient un Sortant pour Justes Causes pendant une période de 18 mois suivant l'Achèvement; et

(ii) la Juste Valeur si le Sortant devient un Sortant pour Justes Causes après la période de 18 mois suivant l'Achèvement; et

(c) si le Sortant est un Sortant Intermédiaire:

(i) le prix des Parts Sociales de Sortant Acquisées sera la Juste Valeur; et

(ii) le prix des Parts Sociales de Sortant Non Acquisées sera le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission, et le Prix Sortant sera affecté entre les Cédants Obligés sur une base convenue entre le Sortant et le Conseil de Bidco (avec l'Accord des Investisseurs) ou faute d'accord, proportionnellement à leur participation de Parts Sociales de Sortant concernées.

7.5.3.3.2. Prix Sortant des Parts H

Le prix (Prix Sortant des Parts H) s'appliquant à tout transfert en vertu du présent Article 7.5.3.3.2. sera le moins élevé entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission des Parts H en accord avec la Convention d'Associés (Parts Sociales de Classe H).

7.5.3.3.3 Juste Valeur

Aux fins du présent Article 7.5.3, la Juste Valeur des Parts Sociales du Sortant ou des Parts H du Sortant sera le prix convenu entre le Sortant et le Conseil de Bidco avec l'Accord des Investisseurs ou, si aucun accord n'est intervenu dans les 30 jours de la date de l'Avis de Transfert, la Juste Valeur sera déterminée comme suit:

(a) lorsque les Parts Sociales de Sortant ou les Part H de Sortant représentent une participation indirecte de moins de 2,5% dans le Capital Social de Herculean en circulation à la Date de la Résiliation, la Juste Valeur desdites Parts Sociales de Sortant ou desdites Parts H de Sortant sera neuf fois le dernier EBITDA audité diminué du total de la dernière dette nette auditée (incluant, pour éviter tout doute, le Prêts Sans Intérêt), le principal des Parts Sociales Préférentielles et le principal ainsi que les intérêts courus de tout PECs avec le produit alors multiplié par le pourcentage que les Parts Sociales de Sortant ou les Parts H de Sortant, en tant que participation indirecte dans le nombre total de Parts Sociales de Herculean (exprimé en pourcentage), à moins que Herculean ne choisisse un Expert indépendant pour déterminer la Juste Valeur des Parts Sociales du Sortant ou des Parts H du Sortant (auquel cas, l'Expert Indépendant devra déterminer la Juste Valeur des Parts Sociales du Sortant ou des Parts H du Sortant sur la base fixée à l'Article 7.5.3.3.3 (b) ci-après; et

(b) lorsque les Parts Sociales du Sortant ou les Parts H du Sortant représentent une participation indirecte de 2,5% ou plus dans le Capital Social de Herculean en circulation à la Date de Résiliation, la Juste Valeur desdites Parts Sociales de Sortant ou des Parts H du Sortant sera déterminée par un Expert Indépendant qui aura été requis:

(i) d'évaluer les Parts Sociales du Sortant ou les Parts H du Sortant en tant que participation indirecte dans Herculean proportionnellement à la valeur de toutes les Parts Sociales de Herculean sans déduction ou d'ajustement résultant, sans limitation, de la participation minoritaire détenue par le Sortant déterminé ou de toutes restrictions de transfert s'appliquant aux Parts Sociales de Sortant ou aux Parts H de Sortant; mais

(ii) d'ignorer tout avantage qui pourrait avoir été conféré aux détenteurs de Parts Sociales de Sortant ou de Parts H de Sortant par le mécanisme du Ratchet.

7.5.3.3.4 Expert Indépendant

Aux fins du présent Article 7.5.3, Expert Indépendant signifie un des cabinets de révision "Big Four" nommé par le Conseil de Herculean.

L'Expert Indépendant agit sur la base suivante:

(a) l'Expert Indépendant agit comme expert et non comme arbitre;

(b) le mandat de l'Expert Indépendant est de déterminer la Juste Valeur endéans les 30 (trente) jours suivants l'acceptation de sa nomination;

(c) l'Expert Indépendant doit définir les procédures à suivre pour la détermination (au regard des dispositions de l'Article 7.5.3.3.2);

(d) la détermination établie par l'Expert Indépendant est définitive (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) et liera les acquéreurs et les détenteurs de Parts Sociales de Sortant; et

(e) les coûts liés à la détermination, comprenant les honoraires et frais de l'Expert Indépendant seront supporté par Bidco.

7.5.3.3.5 Paiement

Conformément au présent Article 7.5.3 le Prix Sortant ou le Prix H Sortant pour tout transfert sera payé dans son intégralité en numéraire au Sortant dont les Parts Sociales de Sortant ou les Parts H de Sortant sont transférées (ou à toutes autres personnes désignées par écrit par le Sortant dont les Parts Sociales de Sortant sont transférées, sous réserve des formalités liées aux exigences KYC) pas plus tard que la date à laquelle le transfert est réalisé.

7.5.3.3.6 Transfert subséquent à un Transfert Obligatoire

(a) toutes les Parts Sociales de Sortant ou Parts H de Sortant transférées à la Société, Herculean, EBT ou Bidco, conformément à l'Article 7.5.3.2.1 ou 7.5.3.2.2 peuvent ensuite être transférées à un employé ou un futur employé d'une Société du Groupe à la Juste Valeur (nonobstant le fait que les Parts Sociales de Sortant peuvent avoir été transférées à la Société pour un prix inférieur à la Juste Valeur), à condition que si les Parts Sociales de Sortant ou les Parts H de Sortant ont été cédées à la Société, la Société soit responsable, vis-à-vis de la Société du Groupe qui aura prêté le montant du prix d'achat desdites Parts Sociales de Sortant ou Parts H de Sortant, de tout gain résultant des transferts visés par la présente clause 7.5.3.3.6. (net de toutes taxes et frais encourus du fait des transferts); et

(b) si le Comité de Rémunération le décide ainsi, avec l'Accord des Investisseurs, une personne à qui les Parts Sociales de Sortant ou les Parts H de Sortant sont transférées peut être tenue de payer un prix supérieur au Prix Sortant pour les Parts Sociales de Sortant ou Parts H de Sortant, sous réserve que les Parts Sociales de Sortant ou les Parts H de Sortant aient été transférées à la Société, , alors dans ce cas, la différence entre ce prix et les Parts Sociales de Sortant ou les Parts H de Sortant sera payée par le cessionnaire des Parts Sociales du Sortant ou des Parts H du Sortant à la Société du Groupe ayant prêté le montant du prix d'achat desdites Parts Sociales de Sortant ou Parts H de Sortant .

Juste avant une Sortie, toutes Parts Sociales de Sortant ou Parts H de Sortant transférées à la Société, Herculean, EBT ou Bidco, conformément à l'Article 7.5.3.2.1. ou 7.5.3.2.2. qui n'ont pas ensuite été transférées à un employé ou un futur employé d'une Société du Groupe doivent être transférées à ces employés ou futur employés d'un Société du Groupe tel que déterminé par le Comité de Rémunération avec l'Accord des Investisseurs et, faute de détermination, les Parts

Sociales de Sortant doivent être transférées aux Fondateurs en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent ainsi dans le capital social de la Société (le cas échéant) par chacun d'entre eux.

7.5.4. - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Management.

8.1 - Nomination et Révocation

8.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

8.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

8.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

8.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

8.3 - Représentation et Signature Autorisée

8.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

8.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

8.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

8.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

8.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

8.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

8.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

8.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

8.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

8.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

8.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés.

9.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

9.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

9.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

9.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.

10.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois d'avril, à 11.00 heures.

10.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2 - Comptes Annuels

12.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

12.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3 Sauf décision contraire des associés, les bénéfices nets déterminés conformément aux dispositions du présent article qui doivent être distribués au regard des parts sociales seront répartis comme suit:

(a) jusqu'au Seuil:

- 54,88 % aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

- 19,23 % aux détenteurs de Parts Sociales de Classe G (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

- 25,89 % aux détenteurs de Parts Sociales de Classe G1 (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

(b) au-delà du Seuil:

- 54,88 % aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

- 45,12 % aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

13.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (prime d'émission incluse) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices

reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) toute distribution doit être faite conformément aux dispositions prévues par l'Article 13.3;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(vi) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

13.5 Toute paiement préalable fait par la Société aux associés en vertu des articles 13.3 et 13.4 doivent être pris en compte aux fins des paiements supplémentaires aux associés dans le cadre du calcul en cascade indiqué ci-dessus.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

14.4 Dans le cas d'un remboursement de capital en cas de liquidation, les actifs de la Société disponibles pour distribution aux associés seront répartis conformément aux dispositions de l'article 13.3. Toutefois, dans le cas d'une liquidation de Herculean CC Sàrl, le Seuil, tel que visé à l'article 13.3, doit être égal à 5.524.640,23 EUR diminué de la valeur nominale totale des parts sociales préférentielles de Herculean CC Sàrl multiplié par 19,6 % multiplié par 20.160.151 / 33.830.389.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital social sont estimés à environ EUR [*].

Le notaire instrumentaire, qui comprend et qui parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte soit rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Lanois et J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57137. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164410/1156.

(120217082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Tresco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165471/10.

(120217652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
(conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Johanes de Zwart
Gérant A

Référence de publication: 2012165477/13.

(120218487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 114.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165530/9.

(120218089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Xedoc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.855.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012165517/12.

(120218384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Ysope S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.533.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165524/10.

(120217736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Zerno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 34, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 52.109.

Beschlüsse der Außerordentlichen Generalversammlung vom 14. Dezember 2010

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Wirtschaftsprüfers Fiduciaire Continentale S.A., 16, Allée Marconi, Luxembourg, an und ernennt als neuen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) für die Jahreskonten sowie für die Konzernabschlüsse, FIDE WA AUDIT S.A., 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 155 324.

Das Mandat läuft bis zur Ordentlichen Generalversammlung die über die Jahreskonten und den Konzernabschluss per 31.12.2013 bestimmt.

Gleichlautender Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2012165526/16.

(120218243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Wing SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.933.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

"Par jugement du 13 décembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme WING SAH,
ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;
met les frais à la charge de la masse."

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2012165516/16.

(120217715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte notarié du 4 décembre 2012 reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, et d'une cession sous sein privée en date du même jour, que toutes les parts de la Société ont été apportés par la société Xylem Delaware Inc. à la Société Xylem Global S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172 763 et ayant un capital social d'EUR 18.656.080.- de sorte qu'avec effet au 4 décembre 2012 toutes les 4.524 de la Société appartiennent à la société Xylem Global S.à r.l.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012165519/18.

(120217897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Xylomen Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 162.235.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165520/10.

(120218518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Ziel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 25.552.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012165527/11.

(120218526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Par résolutions signées en date du 3 décembre 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruce Wrobel, avec adresse au 277, Park Avenue, étage 40th Floor, 10172 New York, Etats-Unis de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Martin Rosenberg, avec adresse au 277, Park Avenue, étage 40th Floor, 10172 New York, Etats-Unis de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165509/15.

(120217574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

ViaVerbia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 137.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165491/10.

(120218023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Vision UPS Systems S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 36, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165501/10.

(120218017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165528/10.

(120217899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

3D-Temptation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 7, rue du Deich.

R.C.S. Luxembourg B 150.683.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 novembre 2012, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165534/10.

(120218266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

4sigma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.518.

Rectificatif Dépôt en Référence du Numéro Registre de Commerce L120138021

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012165535/14.

(120217782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Kimochi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.512.

Il résulte d'une décision du gérant unique, Monsieur Philippe Bernard JACQUES, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 7, rue Collebrine, du 12 Décembre 2012 que le siège social de la société est transféré de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et ce avec effet à compter du 12 Décembre 2012.

Luxembourg, le 12 Décembre 2012.

Pour KIMOCHI Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012165554/14.

(120217879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Zwick Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 18, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 83.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165531/9.

(120217461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Uelzechtdall II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.439.

Les comptes annuels au 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165480/10.

(120218122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

UMEA Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 102.511.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165482/10.

(120218420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Union International Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte d'Autel.

R.C.S. Luxembourg B 38.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012165483/11.

(120218227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

UPBT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 26, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 38.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165484/10.

(120218357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Timeless S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.239.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012165466/10.

(120218557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Tarp Trade & Licence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012165460/10.

(120218388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Padostom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 93.867.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir publier au mémorial et inscrire en vos registres l'information ci-après relative à la société anonyme PADOSTOM S.A., inscrite en votre registre sous le numéro B 93.867.

Par lettre recommandée avec A.R. en date du 13 décembre 2012, Monsieur KRIES Jean-Paul, demeurant à L-9370 GILSDORF, 3A, rue Principale, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société anonyme PADOSTOM S.A., établie et ayant son siège social à L-4018 ESCH-SUR-ALZETTE, 10, rue d'Audun, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 93.867.

Par lettre recommandée avec A.R. en date du 13 décembre 2012, Madame DELLERE-FASSBENDER Sylvie, demeurant à L-6212 CONSDORF, 48, route d'Echternach, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la

société anonyme PADOSTOM S.A., établie et ayant son siège social à L-4018 ESCH-SUR-ALZETTE, 10, rue d'Audun, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 93.867.

Tout en vous remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Echternach, le 14 décembre 2012.

Fiduciaire de l'Est

L-6415 ECHTERNARCH

L-1617 ECHTERNARCH

Signature

Référence de publication: 2012165557/24.

(120217928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Almalux Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.892.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2012165601/11.

(120218848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

ALPHARMA (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.123.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012165603/11.

(120219971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Airetsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165597/9.

(120219507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Alvana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 31, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 145.642.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165606/9.

(120219860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

ABOM Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012165588/14.

(120218894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

ALVA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 131.956.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165604/10.

(120219516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

ALVA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 131.956.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165605/10.

(120219517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Aldavy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 35, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/12/2012.

Référence de publication: 2012165598/10.

(120218953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Afschrift S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 125.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165593/10.

(120219377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Art Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3345 Leudelange, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 69.513.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012165620/14.

(120218892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Argor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165618/10.

(120218927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Arenamar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165616/10.

(120219727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Anicare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 8, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 125.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165613/10.

(120219049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

B & B Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 101.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165631/10.

(120218784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Artico SIF-SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.069.

Les comptes annuels audités pour la période du 27 juin 2011 (date de constitution de la Sicav) jusqu'au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTICO SIF-SICAV
UBS Fund Service (Luxembourg) S.A.
Guillaume André / Francesco Molino
Director / Director

Référence de publication: 2012165621/14.

(120218810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Boco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 34, rue Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 12.022.

Les comptes annuels au 30.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165632/10.

(120219685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

BC Luxco 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.329.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165652/10.

(120219111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

BC Luxco Midco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.142.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165650/10.

(120219165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Authentic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.207.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012165627/10.

(120218699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Bupanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.421.

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Ion AGURASTI, commerçant, demeurant à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

2.- Madame Patricia ZELLWEGER, commerçante, demeurant à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BUPANEL S.à r.l., avec siège social à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.421 (NIN 1996 2403 029),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 du 27 juin 1996,

au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales.

Que suite à deux conventions de cession de parts sociales du 23 octobre 2012, lesquelles conventions, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement, les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Ion AGURASTI, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Madame Patricia ZELLWEGER, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Monsieur Ion AGURASTI, agissant en sa qualité de gérant de ladite société BUPANEL S.à r.l., déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et constatent que le capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68) est représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Ion AGURASTI, commerçant, demeurant à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Madame Patricia ZELLWEGER, commerçante, demeurant à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. AGURASTI, P. ZELLWEGER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159360/52.

(120211223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.